

Adresse de la société populaire de Foix (Ariège) qui applaudit aux travaux du représentant du peuple Chaudron-Roussau, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Foix (Ariège) qui applaudit aux travaux du représentant du peuple Chaudron-Roussau, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 392;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23038_t1_0392_0000_7

Fichier pdf généré le 09/07/2021

16

Le citoyen Morillon, détenu aux Carmes, réclame son élargissement.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

[*Morillon, détenu aux Carmes, rue Vaugirard, depuis 11 mois. Aux c^{ns} composant le c. de s.g. de la Conv.; Paris, 20 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

Un malheureux père de famille, chargé de 4 enfans en bas âge, qui n'a d'autre fortune que le fruit de son état, sollicite de votre justice sa mise en liberté. Ses titres pour l'obtenir sont son patriotisme, son amour pour la liberté, et son attachement constant pour la révolution.

L'examen de ma conduite politique et privée, que je vous ai adressé dans un mémoire de réclamation, le 12 ventose dernier, et dont voici le résumé, ne vous laissera aucun doute sur la légitimité de ma demande.

Je suis patriote. Depuis le mois de may 1789, jusqu'au 8 sept^{bre} 1793 (vieux stile), jour de mon arrestation, je n'ai cessé d'en donner des preuves constantes par mes opinions pour la liberté, par mon service personnel dans la garde nationale, et dans toutes les circonstances de la révolution où la force publique a été requise pour l'exécution de la loi, le maintien de la tranquillité publique, et la sûreté des personnes et des propriétés; par les différentes missions que j'ai rempli, tant dans le ci-devant district des Blancs-manteaux, que dans la section de l'Homme-Armé, dans l'étendue de laquelle j'ai toujours demeuré depuis ma naissance; par mon assiduité aux assemblées de la section; par ma haine pour la tyrannie et ses partisans; par mon ardent amour pour la liberté et l'égalité; par mes efforts contre toute autorité qui vouloit méconnoître celle de la représentation nationale, et avilir la souveraineté du peuple français; enfin par mon respect pour les loix et mon inviolable attachement aux principes de la révolution.

J'ai toujours payé exactement mes impositions et contributions patriotiques et volontaires, malgré que je n'aye d'autres ressources que le fruit de mon travail journalier.

Etranger à toutes les factions qui ont voulu anéantir la liberté, je les ai combattu avec l'énergie d'un vrai républicain : en un mot ma conduite n'a été que la conséquence naturelle de mes principes en révolution.

Je puis, à cet égard, invoquer le témoignage de tous les vrais patriotes de ma section, qui me connoissent tous, puisque je n'ai jamais demeuré ailleurs que dans la section de l'Homme-Armé : j'invoque aussy le témoignage du représentant du peuple Bourdon, de l'Oise, dont j'ay partagé les premiers travaux de la

révolution, et qui a été mon commandant de bataillon jusques vers la fin de 1791.

Voilà, citoyens représentans, l'aperçu de ma conduite, dont j'ay toutes les preuves entre les mains; et cependant, je gémis depuis 11 mois dans la plus dure captivité, privé des secours de ma famille et ruiné dans mon état. D'après ces faits, j'attends avec confiance que votre justice rende à la liberté un de ses plus zélés défenseur[s].

Vive la République !

MORILLON.

17

La société populaire de Foix, département de l'Ariège, applaudit aux travaux du représentant du peuple Chaudron-Roussau.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté montagnarde de Foix, à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

Le grand jour luit enfin sur le département de l'Ariège; l'esprit public prend des forces; la superstition disparaît, et le peuple suit maintenant le mouvement rapide du char révolutionnaire.

Ces résultats heureux sont le fruit de vos immortels travaux, et des mesures sages qu'a su employer *Chaudron-Roussau* votre collègue.

Qu'auroit pu faire de plus ce digne *représentant*, pour le bonheur de nos contrées ?

Le fanatisme abattu, les sociétés populaires épurées, les administrations régénérées, les patriotes protégés, les intrigants démasqués, les calomnies réprimées, les vertus récompensées : voilà des biens dont nous lui sommes redevables.

Tant de soins constants et infatigables ont altéré sa santé; nos vœux pour son prompt rétablissement, et un retour prochain, l'ont accompagné dans sa route.

Convaincue, *citoyens représentans*, que celui qui pose les fondemens d'un grand édifice ne sauroit être remplacé pour y mettre la dernière main, la société montagnarde de *Foix* désire qu'il entre dans vos vues d'envoyer encore *Chaudron-Roussau* dans le département de l'Ariège, et vous assure de nouveau de son dévouement à la République, de sa confiance à la Convention, et de sa réunion à la Montagne.

LARROIRE (*présid.*), ROQUES, ANGLADE, B. FAURE,
GENSON (tous *secrét.*).

(1) P.V., XLIII, 131.

(2) C 315, pl. 1 264, p. 43. La mention marginale, signée Bar, porte également : « renvoyé au comité de salut public ».

(1) P.V., XLIII, 131.

(2) C 315, pl. 1 264, p. 2; Bⁱⁿ, 23 therm. (1^{er} suppl^l). La mention marginale porte, en outre : « renvoi au comité de salut public ».